

## FICHE – SYNTHÈSE de l'ENQUÊTE AUPRES des DIPLÔMÉS du CFMI de TOURS 1989-2015

Travail conduit en partenariat avec l'OVE de l'Université François-Rabelais de TOURS en 2015/2016

L'enquête a été cours de passation de novembre 2015 à mi-janvier 2016, et a permis de recueillir les informations de 265 répondants diplômés du DUMI entre 1989 et 2015.

Elle fait apparaître que :

- le **taux net de participation** (en excluant les injoignables) est de **73,5 %**,
- 95 % des répondants sont actuellement en emploi, 2,6 % en recherche d'emploi, 2 % sans emploi et n'en cherchant pas, ce qui fait un **taux d'insertion de 97 %**,
- **87 % exercent le métier de musicien intervenant et/ou travaillent dans l'enseignement musical spécialisé**,
- **52 % exercent à la fois en conservatoires et dans le milieu scolaire**,
- **80 % de ces derniers assurent au moins un temps plein** (31 % d'entre eux disent effectuer plus d'un temps plein).

### Premières analyses de l'activité professionnelle

#### **Musiciens intervenants exerçant en milieu scolaire – 72 %**

**51 %** uniquement sur des **temps scolaires**,

**9 %** uniquement sur des **temps périscolaires**,

**38,5 %** à la fois **sur temps scolaire et sur temps périscolaire** (1,5 % ne savaient pas encore à la date de passation du questionnaire).

**78 %** d'entre eux ont pour employeur la Fonction publique, **41 %** sont fonctionnaires titulaires.

*Les interventions sur les TAP sont majoritairement à l'initiative de l'employeur. Ces interventions sont dépendantes d'aménagements locaux.*

*Les titulaires de la fonction publique sont sous-représentés parmi les personnes intervenant sur des TAP. 64,5 % des lauréats du concours de la FPT travaillent exclusivement sur des temps scolaires.*

*Les promotions les plus récentes sont davantage concernées par les interventions en TAP.*

*Une attraction est évidemment observable entre le fait d'effectuer des TAP contraints et le fait de ne trouver aucun aspect positif à cette activité.*

#### **Musiciens exerçant dans l'enseignement musical spécialisé – 65 %**

**70 %** ont comme employeur la fonction publique

**58 %** d'entre eux ont un seul employeur

Les activités prioritairement conduites sont :

Pour **59 %** d'entre eux, l'éveil musical,

**49 %** l'enseignement instrumental,

**46 %** la formation musicale.

Il est à noter que **12 %** des personnes travaillant en conservatoire ou école de musique occupent une fonction de direction d'établissement.

Plus largement, **23 % d'entre elles assurent des fonctions d'encadrement** (direction d'établissement et/ou coordination d'équipe).

#### **Musiciens intervenants exerçant en-dehors du milieu scolaire, et du conservatoire ou de l'école de musique**

Interviennent prioritairement dans les structures dédiées à la **petite enfance – 48 %**

Et dans les structures liées **handicap – 22 %**

*Au 3<sup>ème</sup> rang les interventions dans les centres socio-culturels, puis au sein de l'hôpital (17%), en maisons de retraite ou EHPAD (13%), en structure de diffusion artistique (10,5%), en prison (5%), en entreprise (4%)...*